



PROCES-VERBAL N° 27

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 20 mai 2015

ORDRE DU JOUR

Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015
3. Correspondances
4. Assermentation
5. Communications du Bureau
6. Election du Président du Conseil intercommunal
7. Election du Vice-Président du Conseil intercommunal
8. Communications du Comité de direction
9. Préavis no 03/2015 : Comptes 2014
10. Préavis no 04/2015 : Rapport gestion 2014
11. Préavis no 05/2015 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015
12. Motions, postulats, interpellations
13. Questions et Divers

Appel

23 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Correspondances

M. Glardon a fait part de sa démission du Conseil intercommunal. Il n'est cependant pas passé par son Conseil communal. Le Bureau prend note de sa démission mais une confirmation est attendue de la part du Bureau du Conseil communal de Bussigny ainsi que le nom du délégué qui lui succède.

4. Assermentation

Aucun délégué n'est assermenté.

5. Communications du Bureau

Aucune communication du Bureau.

6. Election du Président du Conseil intercommunal

Madame la Présidente annonce sa démission. Elle décide de procéder à l'élection de son remplaçant pour l'année politique 2015-2016.

Aucun délégué ne propose sa candidature. Madame la Présidente propose la candidature de Monsieur Stauffer, actuel Vice-Président, pour l'année 2015-2016. Il est élu à l'unanimité.

Monsieur Stauffer remercie l'assemblée pour son élection et Madame la Présidente pour sa proposition.

7. Election du Vice-Président du Conseil intercommunal

Mme Grzelak-Guidon demande s'il y a des membres intéressés par cette élection. Monsieur Wyssa propose Madame Käslin pour ce poste, ce qu'elle accepte.

Elle est élue à l'unanimité et remercie le Conseil.

8. Communications du Comité de Direction

1. Le Comité de Direction excuse MM. Golaz, Mühlethaler, Meyer et Henzelin retenus par d'autres obligations.

2. M. Farine informe l'assemblée que le Comité de Direction a répondu aux vœux (1 et 2) et à l'observation 1 du rapport de la commission de gestion. Les réponses ont été remises aux délégués en début de séance.

3. M. Farine demande l'autorisation de pouvoir compter sur les services du Lt Chappuis pour répondre aux questions techniques auxquelles il ne pourrait pas répondre.

9. Préavis 3/2015 - Comptes 2014

Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques sur les comptes de l'Administration de l'Association n° 600 à 602.

Monsieur Blanchoud a une remarque concernant les comptes 6000.3011.06, etc. mentionnés en haut de la page 3 du rapport de la commission de gestion. Certaines charges liées aux matchs du LHC et aimerait savoir comment sont répartis les 68 % restants et qui paie cette part. Il constate que LHC ne paie que 31 %.

M. Farine répond qu'effectivement la part du LHC correspond aux 31 %. Pour le reste, ce sont des prestations offertes tout au long de l'année à différentes Associations. Il n'y a pas de refacturation de ces indemnités aux sociétés locales.

M. Blanchoud demande si les organisateurs de spectacles nécessitant un important dispositif policiers ou le renfort d'autres corps de police paient une prestation à la POL.

M. Farine donne pour exemple un Abbaye, nécessitant la présence de policiers le soir et/ou le week-end, pour lequel la POL ne refacture pas les indemnités à l'organisateur.

M. Blanchoud constate que certains policiers sont engagés dans d'autres corps pour compléter le dispositif lors de manifestations. Il demande si un décompte existe envers ces communes.

M. Farine explique que la POL prête ses policiers aux autres polices mais il n'y a pas de décompte précis de ces heures. Ce sont de bons échanges entre les différents corps de police.

La parole n'est plus demandée.

Madame la Présidente passe en revue les comptes page par page. La parole n'est pas demandée.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL "SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Vu le projet présenté par le Comité de Direction

Où le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

adopte

les comptes de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2014.

M. Blanchoud remercie le Lt Chappuis pour son excellent travail avec des comptes faciles à lire et compréhensibles.

10. Préavis 4/2015 - Rapport gestion 2014

Madame la Présidente aborde les réponses aux vœux que l'assemblée a reçu du Comité de Direction en début de soirée.

M. Panzera demande que l'examen de ces réponses soit traité au prochain Conseil puisque la commission de gestion n'a pas eu le temps de les étudier. Celle-ci doit se prononcer sur ces réponses avant que le Conseil en délibère.

M. Delacrausaz demande si les nouvelles statistiques en page 33 vont servir de clé de répartition pour l'année 2015.

M. Farine répond par la négative. Cependant pour l'élaboration du budget 2016 et les comptes 2015, certaines de ces valeurs seront utilisées.

Le Lt Chappuis confirme la réponse de M. Farine car lors l'élaboration du budget au mois d'avril, il ne disposait pas encore des chiffres correspondant à l'année 2015.

M. Delessert revient sur les vœux. Il a bien compris le souhait du Président de la commission de gestion, mais il demande s'il ne serait pas souhaitable que le Conseil rentre en matière ce soir même sur ces réponses apportées aux vœux.

M. Panzera explique que la commission doit se prononcer sur les vœux lors de la prochaine séance en septembre. Elle proposera l'acceptation ou le maintien des vœux si une ou des réponses n'est-ne sont pas satisfaisante(s).

Le rapporteur lit les conclusions du rapport.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL "SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction

Où le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

approuve

la gestion de l'exercice 2014 et en donne décharge au Comité de direction.

11. Préavis 5/2015 - Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015

M. Panzera rappelle que les crédits complémentaires au budget de fonctionnement sont de la compétence de la commission de gestion.

M. Delessert revient sur le vœu n° 1 formulé par la commission de gestion qui a un lien direct avec ce préavis car il a attiré à des mesures permettant le renouvellement des effectifs de la POL. On sent que dans le canton de Vaud, il y a un malaise au sein des corps de police où des agents de police font du tourisme. M. Delessert désire que ces mesures qui sont projetées dans le préavis ne

se comptent pas que dans l'affichage. Il souhaite que les campagnes soient identiques entre tout les corps pour éviter ce tourisme. Le fait que chaque corps de police fasse sa propre campagne, va encore provoquer des mouvement de policiers d'un corps à l'autre.

M. Delessert appelle à ce que la POL ne travaille pas seule, mais que des moyens soient trouvés avec les Présidents des Comités de Direction et les Commandants pour éviter ce tourisme.

La parole n'est plus demandée.

Le rapporteur lit les conclusions du rapport.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL "SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Vu le préavis no 05/2015 du Comité de Direction du 22 avril 2015.

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" des crédits complémentaires au budget 2015 représentant au total une augmentation des charges de CHF 201'800.-- conformément aux détails contenus dans l'annexe

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

prend acte

que l'octroi de ces crédits complémentaires ne devrait pas engendrer d'excédent de charges pour l'exercice 2015 de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" attendu que deux postes d'aspirants de police, inscrits au budget 2015 et représentant des charges à hauteur de CHF 280'000.--, n'ont pas été repourvus.

12. Motions, postulats, interpellations

M. Piroti dépose une interpellation "augmentation inquiétante des incivilités et du vandalisme à Renens".

Madame la Présidente demande à M. Piroti si cinq membres l'appuient dans son interpellation. Il répond par la positive.

M. Farine ne peut pas répondre par manque d'informations. Il proposera une réponse écrite pour la prochaine séance.

M. Piroti demande s'il y a des actes semblables dans d'autres communes.

M. Farine répond que c'est cyclique. Une réponse sera rédigée pour expliquer ces migrations des incivilités dans l'Ouest lausannois.

M. Glardon intervient en disant que ce n'est pas que dans l'Ouest lausannois puisqu'en discutant avec d'autres collègues, le même problème existe sur leur territoire.

13 Question(s) - Divers

Mme Ravaioli demande, pour des questions pratiques et écologiques, s'il est possible de recevoir, les ordres du jour et les rapports par mail comme cela se fait dans certains conseils.

Madame la Présidente répond que le courrier (support papier) est une sécurité pour les membres. Monsieur Stauffer ne ferme pas la porte à cette option. Il lit l'article l'article 36 du règlement qui stipule que les membres sont convoqués par avis personnel. Il n'est donc pas exclu que les gens soient convoqués par courriel. Le Bureau va en discuter.

La Secrétaire intervient car certains membres ne disposent pas de courriel.

Mme Ravaioli demande que les délégués aient le choix de recevoir les convocations par courrier ou courriel comme cela se fait à Renens.

M. Blanchoud pose des questions sur les méthodes du Bureau. Il demande ce que signifie le point no 3 de l'ordre du jour. Est-ce que le point correspondances signifie que papier ou également courriel. Il explique avoir envoyé un courriel et reçu un accusé de réception sans suite. Par ailleurs, il n'a pas vu le courrier de démission de Mme Grzelak.

La Secrétaire explique avoir parlé du courriel au Bureau et que celui-ci ferait partie des discussions lors du changement de Président.

Mme la Présidente a donné sa démission oralement au Bureau et n'a pas envoyé de courrier, car elle ne souhaitait pas s'écrire à elle-même.

La séance est levée à 20h25.